



**MFR-CFA LA POMMERAYE**

7 Chemin du Vaujou

LA POMMERAYE

49620 MAUGES SUR LOIRE

# LIVRET D'ACCUEIL

## 2020-2021

# CQP

☎ 02 41 77 75 00

ou 07 55 59 08 72 (*permanence uniquement le midi et le soir*)

✉ [mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr](mailto:mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr)

🌐 [www.mfr-cfa-pommeraye.fr](http://www.mfr-cfa-pommeraye.fr)

📘 [MFR-CFA La Pommeraye](#)



Communauté



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

RSE Positive  
labellucie.com

# SOMMAIRE

<b>PROJET EDUCATIF</b>	<b>3</b>
PLAN DE LA MFR	4
<b>LA VIE A LA MFR-CFA</b>	<b>6</b>
NOTRE ETABLISSEMENT	6
LES HORAIRES	6
L'EMPLOI DU TEMPS	6
LE SECRETARIAT/COMPTABILITE	6
CENTRE DE DOCUMENTATION (CDI)	6
PARKING	6
TRANSPORTS	6
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	7
SOINS	7
PAUSES	7
HANDICAP	7
<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	<b>8</b>
USAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX	8
RESTAURATION	8
ABSENCES – RETARDS	8
COMPORTEMENTS ET LANGAGE	9
TABAC-ALCOOL-VOL-STUPEFIANTS	9
SANCTIONS	10
ENGAGEMENT DES ADULTES EN FORMATION	10
PERIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL	10
<b>SIGNATURES</b>	<b>11</b>

Depuis l'origine, les Maisons Familiales Rurales ont imaginé un dispositif de formation et d'éducation qui s'appuie à la fois sur la complémentarité des espaces scolaires, familiaux, professionnels et culturels et sur la dynamique associative. Ce dispositif singulier permet à chacun de réaliser son projet, avec le soutien de ceux qui l'accompagnent.

Contribuer efficacement à la formation et à l'éducation des jeunes et des adultes, réussir pleinement leur insertion professionnelle et sociale, dans la perspective d'un monde plus solidaire et d'un développement durable des territoires, telle est l'ambition du mouvement des Maisons Familiales Rurales.

La Maison Familiale de La Pommeraye s'engage dans l'éducation aux autres et au monde et donc à former des jeunes et des adultes, citoyens acteurs du « mieux vivre ensemble ».

La responsabilité partagée, les relations de proximité et de confiance, les liens tissés entre les différents acteurs de la formation et de l'éducation sont garants de l'efficacité de la démarche de la Maison Familiale Rurale qui, au-delà de la nécessaire acquisition des savoirs, encourage l'esprit d'initiative et l'engagement au service de l'intérêt général.

## **PROJET EDUCATIF**

Le Conseil d'Administration et l'équipe privilégient certaines valeurs qui paraissent essentielles.

### **RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS :**

Vivre en société nécessite le respect.

C'est dans un climat qu'elle veut convivial que l'équipe d'encadrement veille, par un accompagnement permanent, à ce que chacun respecte les règles de vie à la MFR-CFA.

### **OUVERTURE D'ESPRIT :**

Se former, c'est acquérir, par des activités diverses, une ouverture aux autres et être curieux :

- découverte de différents thèmes
- rencontres diverses (visites d'entreprises, interventions ...)
- travaux de groupe (pédagogie et animation)
- recherches au centre de documentation
- découverte d'autres cultures par les voyages d'études.

### **SOLIDARITÉ – ENTRAIDE :**

Développer l'esprit de solidarité et d'entraide prépare à la vie professionnelle et citoyenne. Le travail d'équipe est privilégié lors :

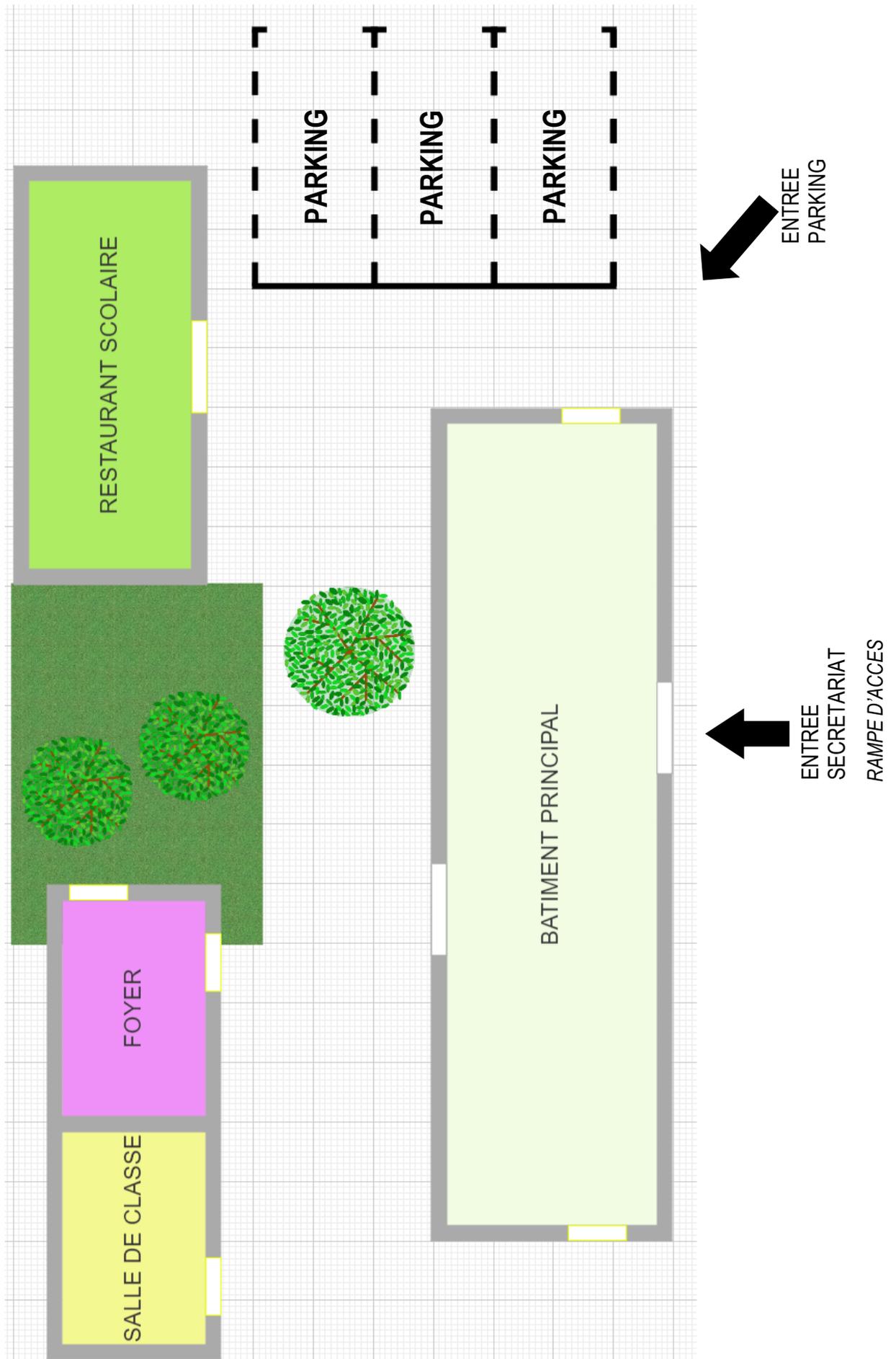
- des travaux de groupe
- de la vie à l'internat
- des services d'entretien.

### **SENS DES RESPONSABILITÉS :**

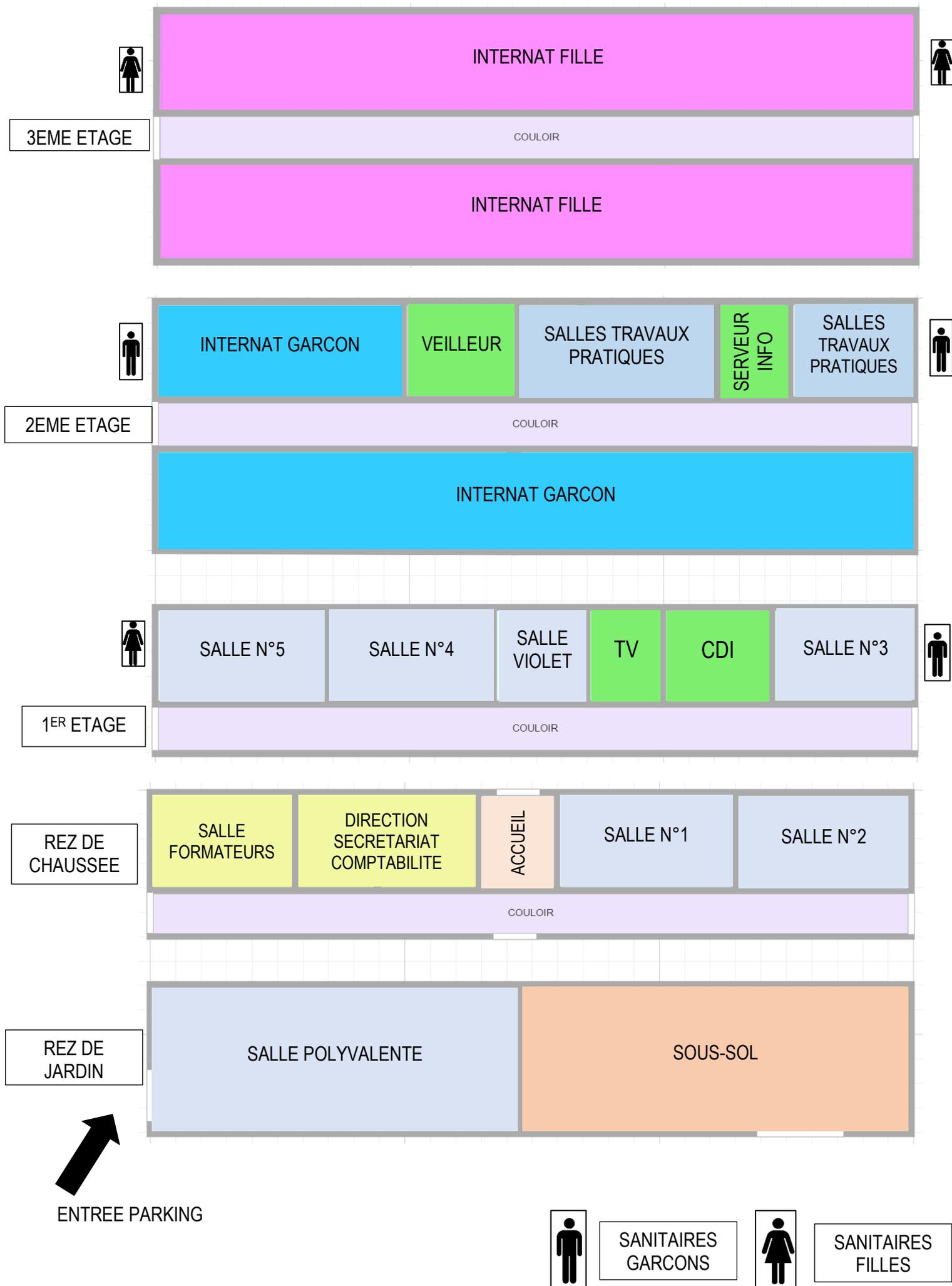
Le sens des responsabilités est développé par :

- la mise en place de délégués de classe, de différentes actions.
- la participation des jeunes aux services et à diverses commissions (éco-délégués, animation, Prix Littéraire...), aux portes ouvertes...
- la prise de responsabilités sur le lieu de stage ou de travail en entreprise

PLAN EXTERIEUR



# PLAN INTERIEUR – BATIMENT PRINCIPAL



# LA VIE A LA MFR-CFA

## NOTRE ETABLISSEMENT

---

La MFR-CFA est constituée sous la forme d'une association Loi 1901, gérée par un Conseil d'Administration composée de parents, professionnels et anciens élèves.

Il se réunit environ 6 fois par an pour participer à sa gestion mais aussi réfléchir aux objectifs éducatifs et suivre l'insertion professionnelle.

Tous les parents et autres adultes qui le souhaitent sont cordialement invités à rejoindre cette équipe.

## LES HORAIRES

---

Lundi	9h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 18h20
Mardi	8h00 – 10h00	10h20 – 12h20	13h40 – 15h40	16h00 – 17h20

Le non-respect des horaires peut entraîner des sanctions et **les adultes qui partiront avant l'heure, sans motif, recevront un avertissement qui sera communiqué également à l'employeur. Il en va de la responsabilité de l'établissement.**

## L'EMPLOI DU TEMPS

---

L'emploi du temps est réalisé à la semaine par la MFR-CFA. Il sera disponible sur le site internet lorsqu'il sera validé dans l'onglet « LA MFR », « PLANNING DE COURS & MENUS » ou en appelant le secrétariat selon les horaires d'ouverture. De plus, il sera affiché en début de semaine au niveau de la salle polyvalente au rez de jardin.

## LE SECRETARIAT/COMPTABILITE

---

Le secrétariat/comptabilité est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (sauf le vendredi : 8h-12h-14h-17h). Le standard téléphonique est ouvert sur ces mêmes horaires sauf exception.

## CENTRE DE DOCUMENTATION (CDI)

---

Il est mis à disposition des élèves et des adultes pour consulter journaux, revues spécialisées, livres, documents et effectuer des recherches. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée du CDI.

## PARKING

---

Les adultes en formation peuvent stationner leur véhicule, deux roues et vélos soit dans l'enceinte de l'établissement, soit sur le parking en face.

## TRANSPORTS

---

La MFR-CFA ne propose pas de transport en commun propre à notre établissement. Cependant, la commune de MAUGES SUR LOIRE dispose d'un arrêt de bus à 500 mètres de l'établissement. Vous pouvez vous renseigner auprès d'ALEOP (transport de la région pays de la Loire). Vous pouvez également vous renseigner auprès du secrétariat pour un éventuel co-voiturage entre adultes en formation.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

---

Pour toute demande concernant l'aspect administratif de la formation, il faut prendre contact avec le secrétariat et/ou le responsable des formations adultes, Léonie Bodin.

## SOINS

---

**L'établissement doit être informé des affections ou problèmes éventuels devant être pris en compte pour la vie en collectivité.**

En cas d'urgence médicale, la MFR informe l'employeur et prend les dispositions nécessaires pour une prise en charge médicale extérieure. En cas d'impossibilité de joindre l'employeur, ou en cas de force majeure, le Directeur de la MFR ou son représentant prendra alors toute décision de protection et de prise en charge de l'adulte en formation.

Quelques recommandations sont à prendre en compte :

- De façon générale, le personnel de la MFR ne peut donner de médicaments à un adulte en formation.
- Certains médicaments détournés de leur usage habituel peuvent être à l'origine de toxicomanies chez les jeunes.
- Chaque traitement correspond à une pathologie personnelle et ne doit pas être distribué à d'autres jeunes ou adultes.

En aucun cas le personnel n'est autorisé à transporter les adultes en formation malades à l'extérieur de la MFR, ni à délivrer des médicaments, hormis ceux confiés à la MFR par l'adulte en formation sous couvert d'une ordonnance médicale et d'un Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.I.). Chaque adulte en formation est responsable de l'application de l'ordonnance délivrée par le médecin.

## PAUSES

---

Durant les pauses, un espace dédié aux adultes en formation est disponible au niveau du restaurant scolaire.

## HANDICAP

---

La MFR-CFA LA POMMERAYE partage la mission d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Mme Karine BONSERGENT est référente handicap au sein du centre de formation. Elle est nommée afin de faciliter les échanges entre les formateurs réalisant des cours auprès des jeunes (apprentis ou stagiaires) en situation de handicap. La référente handicap veille au suivi de l'ensemble des jeunes dans leurs démarches et fait en sorte qu'ils puissent profiter de leur formation dans les meilleures conditions possibles.

Mme Karine BONSERGENT est l'interlocutrice privilégiée des élèves en situation de handicap, de leurs familles et des entreprises les accueillants.

Accès : Le rez-de-chaussée, le rez-de-jardin ainsi que le restaurant scolaire sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Déficience motrice



Déficience auditive



Déficience visuelle



Maladie invalidante



Déficience intellectuelle



Déficience psychique



Déficience cognitive

# REGLEMENT INTERIEUR

## USAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

---

### Horaires des services et heures de départ autorisées

<b>JOURS</b>	<b>SERVICES</b>	<b>HEURE DE DEPART DU CFA</b>
<b>Lundi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Mardi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Mercredi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Jeudi</b>	18h – 18h15	18h15
<b>Vendredi</b>	12h10 – 12h30	12h30 ou 17h00 (pour les élèves de Terminale SAPAT)

Les matériels et locaux d'enseignement, d'hébergement et de restauration sont à l'usage de tous. Ils doivent être tenus en état de remplir la fonction pour laquelle ils ont été conçus et dans de bonnes conditions.

Toute détérioration de matériel est à la charge des auteurs et devra être réglée suivant le montant de la facture établie par La MFR-CFA. L'établissement doit rester propre (papiers et chewing-gum dans les poubelles). Les crachats sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. Des équipes de services de nettoyage, composées d'élèves, sont organisées chaque semaine. Chaque élève doit veiller à la propreté et au rangement de son espace et de la salle de cours. Chaque personne doit respecter les consignes du tri sélectif.

***Tout le matériel entrant dans l'établissement sera sous l'entière responsabilité de l'élève et n'engagera en rien la MFR-CFA.***

***Les classes seront fermées à clé à chaque pause.  
Le rechargement des téléphones portables est interdit dans les classes.***

## RESTAURATION

---

### Horaires des repas :

Midi : de 12h20 à 13h15

*Durant les pauses, les adultes en formation pourront s'installer au restaurant dans un espace réservé.*

Chaque adulte en formation souhaitant prendre ses repas au self s'oblige à respecter les horaires et les menus. Par souci de laïcité, les repas seront adaptés sur prescription médicale.

Un frigo et un four à micro-ondes sont mis à disposition pour les adultes ramenant leur repas pour déjeuner (sauf contre-indications).

Le rangement de leur salle à manger en fin de repas est assuré par chacun et le nettoyage des sols est assuré par les jeunes, selon une organisation convenue à l'avance.

De plus, par souci d'hygiène, il est interdit de sortir des ustensiles (verres, tasses...) de la salle de restauration.

**Aucune restauration n'est acceptée en salle de cours (boisson, confiserie, gâteaux, chewing-gum...)**

## ABSENCES – RETARDS

---

Toute absence doit être signalée à la MFR-CFA **au plus tard à 8h30.**

Toute absence de l'établissement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable auprès du **directeur pour un motif précis et justifié** (convocation, certificat médical, copie d'un arrêt de travail pour un adulte en contrat de professionnalisation). Le chef d'établissement peut refuser la demande. L'absence non autorisée sera signalée à l'employeur le jour même pour que celui-ci puisse en faire connaître le motif.

Tout adulte en formation arrivé après l'heure ne pourra rentrer qu'après le passage obligatoire par le secrétariat ou par la salle des moniteurs. **De plus, les absences trop souvent répétées seront communiquées à l'employeur, avec qui l'adulte en formation est en contrat de travail.**

## COMPORTEMENTS ET LANGAGE

---

En toute circonstance, l'adulte en formation doit adopter une attitude conforme à la vie en collectivité : politesse, discrétion, langage. Tout propos diffamatoire et/ou obscène sera sanctionné.

- La tenue vestimentaire doit être correcte et respecter les exigences liées au milieu professionnel, soit :
  - Pas de jean troué
  - Pas de mini-jupe, de short ou de jogging
  - Pas de dos nu ni de débardeur décolleté
  - Pas de tong ni d'espadrille

De plus, sont formellement interdits tous signes ostentatoires d'appartenance à une religion, un parti politique, un syndicat...

Certains téléphones sont utilisés comme des appareils photographiques. Nous rappelons que conformément à l'article 9 du Code Civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée » et que par conséquent les auteurs de photos et vidéos pourront être poursuivis en justice pour « **captation illicite de l'image d'autrui** ».

- L'utilisation de tablette ou ordinateur est autorisée durant les heures de travail à des fins pédagogiques. Toutefois, **le volume sonore** devra rester dans les limites raisonnables de façon à ne gêner personne.
- L'accès dans l'enceinte de l'établissement (parking et bâtiments) est strictement interdit à toute personne étrangère à la MFR.

## TABAC-ALCOOL-VOL-STUPEFIANTS

---

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, relatif à l'interdiction de fumer dans des lieux publics à usage collectif, il est donc interdit de fumer dans l'enceinte de la MFR-CFA. Un coin fumeur est néanmoins toléré et mis à disposition. Les adultes en formation pourront y fumer durant les pauses de 10H00 et 15H40, le déjeuner et à la fin de la journée. La propreté de l'espace fumeur est à la charge des fumeurs. Le vapotage est soumis aux mêmes conditions que la cigarette.

Le vol, la violence et l'usage de drogue sont interdits par la loi et par conséquent à l'intérieur de l'établissement. Il en est de même pour la consommation d'alcool.

En cas de doute concernant un vol, l'introduction d'alcool ou de produits illicites, l'équipe, sous couvert du chef d'établissement, est autorisée à demander aux élèves d'ouvrir leurs armoires, valises, sacs, voitures...

**En cas d'alcoolisation**, l'adulte en formation sera invité à quitter l'établissement pour la journée et l'employeur sera tenu informé. En cas de doute, un éthylotest sera proposé ; un refus sera considéré comme suspicion de test positif.

## SANCTIONS

---

Le non-respect des dispositions des règles de vie à la MFR-CFA et en milieu professionnel, entraîne l'application de sanctions. Celles-ci peuvent aller de l'avertissement oral à l'exclusion définitive.

Toute sanction est notifiée à l'adulte et si besoin à l'employeur ou au maître de stage.

***Toute infraction à la loi fera l'objet d'un conseil de discipline qui décidera d'une sanction adéquate.***

***Les sanctions sont indépendantes et peuvent être appliquées à n'importe quel moment.***

## ENGAGEMENT DES ADULTES EN FORMATION

---

- Deux délégués sont élus par classe. Des réunions sont prévues au cours de l'année avec les formateurs responsables de classe et le directeur.  
Les délégués de classe représentent l'ensemble de leur groupe. Ils ont également une mission de relation et de propositions constructives.

## PERIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL

---

Les périodes en milieu professionnel sont des temps de formation obligatoire ; un contrat de professionnalisation ou une convention de stage encadre ces périodes.

# SIGNATURES

En signant ce document, l'adulte en formation confirme avoir bien pris connaissance des règles de vie à la MFR ainsi que du règlement intérieur et s'engage à les respecter.

L'adulte en formation,  
(nom, prénom, classe, signature)

---

---

---

Mr Michaël BONSERGENT,  
Directeur de la MFR-CFA





## **MFR-CFA LA POMMERAYE**

7 Chemin du Vaujou

LA POMMERAYE

49620 MAUGES SUR LOIRE

☎ 02 41 77 75 00

✉ [mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr](mailto:mfr-cfa.pommeraye@mfr.asso.fr)

🌐 [www.mfr-cfa-pommeraye.fr](http://www.mfr-cfa-pommeraye.fr)

[f](#) [MFR-CFA La Pommeraye](#)